

Carcassonne, le 17 novembre 2022

Service de la sécurité intérieure
Section des polices administratives
affaire suivie par : Marianne Hudym

Le préfet

A

Monsieur le président de l'association
des maires de l'Aude,
Monsieur le président de l'association
des maires ruraux de l'Aude,
Mesdames et messieurs les maire
des communes de l'Aude.

Objet: opération nationale d'abandon d'armes

PL: flyers

Du 25 novembre au 2 décembre 2022 de 9h à 17h, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État.

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes.

Ainsi, par cette opération, est offerte aux détenteurs la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

Il faudra distinguer 2 cas de figure :

* le détenteur souhaite se séparer de son arme et peut se déplacer : il se rend dans l'armodrome de son choix ; s'il est dans l'incapacité de se déplacer, il prend rendez-vous via le 06 82 48 50 03, aux mêmes dates et horaires, pour une collecte à son domicile.

* le détenteur dispose d'une arme non déclarée mais il souhaite la conserver : il se rend dans l'armodrome de son choix, sans l'arme mais avec des photos, afin de réaliser les démarches administratives d'enregistrement et de création de compte dans le système d'information sur les armes (SIA), le cas échéant

Je vous informe que dans le département de l'Aude, les sites de collecte suivants seront mis en place afin de permettre aux détenteurs de restituer les armes ou de procéder à la création de leur compte, du 25 novembre au 2 décembre 2022, de 9h à 17h, sans rendez-vous :

- commissariat de Carcassonne, 55 rue Jules Verne ;
- commissariat de Narbonne, 44 boulevard général De Gaulle ;
- brigade de gendarmerie de Limoux, chemin de Combe Loubine.

Enfin, si les détenteurs disposent d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), ils seront invités à contacter la préfecture de l'Aude au 06 82 48 50 03, aux mêmes dates et horaires, afin d'organiser un enlèvement sécurisé.

Vous trouverez en pièces jointes, des flyers à apposer en mairie et / ou à distribuer à vos administrés.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.



Thierry BONNIER